



Compte rendu entrevue secrétaire général DSDEN

Le SNUDI-FO 53 a pu avoir une entrevue ce mercredi 23 septembre avec le secrétaire général (SG) de la DSDEN de la Mayenne.

Cet échange a notamment porté sur les conséquences toujours importantes du piratage informatique, les élections de parents d'élèves, les évaluations nationales, la formation continue, la situation des AESH et plusieurs dossiers individuels.

Élections de parents d'élèves : la DSDEN attend la publication officielle et n'a pas relayé la consigne donnée par le Recteur jeudi dernier.

Le SNUDI-FO a interrogé le SG sur l'absence, à ce jour, de consignes départementales concernant les élections de parents d'élèves.

Lors de la dernière réunion avec les organisations syndicales, le recteur avait en effet évoqué un report de l'échéance jusqu'au 13 novembre, information que le SNUDI-FO 53 avait naturellement communiquée à ses adhérents.

Le SG nous indique que la DSDEN a choisi d'attendre la publication officielle au BO annoncée pour le jeudi 24 septembre, avant de diffuser cette information.

La DSDEN confirme qu'elle communiquera largement auprès des écoles dès que les nouvelles dispositions seront officiellement publiées.

Évaluations nationales : délai repoussé au 2 octobre pour les remontées

Nous avons également alerté la DSDEN sur les difficultés persistantes pour accéder aux applications permettant la saisie des résultats des évaluations nationales, alors que l'échéance initiale arrivait à son terme.

Le SNUDI-FO a rappelé que sa revendication d'abandon des évaluations nationales était d'autant plus légitime dans ce contexte.

Le SG nous confirme que la date limite de saisie a été repoussée au 2 octobre, soit une semaine supplémentaire. Il nous indique que cette information a été communiquée par email et par l'IEN adjointe au DASEN, madame Sougakoff, en début de semaine. Après l'entretien et après vérification auprès des directeurs adhérents FO il s'avère que ce n'est pas le cas !

Suite à notre intervention le SG nous confirme que la DSDEN va s'assurer que toutes les écoles reçoivent bien l'information.

Le SG indique que "les circonscriptions, les IEN, les CPC et les services sont pleinement mobilisés pour résoudre les difficultés d'accès qui persistent."

Le SNUDI-FO 53 invite donc les collègues qui rencontreraient encore des problèmes à nous les faire remonter, afin que nous puissions intervenir directement auprès de la DSDEN. En tout état de cause, le SNUDI-FO refusera qu'un collègue puisse être inquiété pour un retard des remontées soutient tous les PE qui s'y opposent.

A noter, une situation concernant une directrice faisant fonction, dans l'impossibilité d'accéder à ACADOC et donc aux clés de chiffrement de son école, a ainsi été signalée lors de l'échange. Le SG s'est engagé à débloquer sa situation.

Codes, clés de chiffrement : les AESH n'ont pas à se déplacer dans les établissements !

Le SNUDI-FO a de nouveau abordé la situation des personnels qui n'ont pas encore pu récupérer leurs codes ou clés de chiffrement : T1, PES, collègues nouvellement affectés, personnels absents pour une longue durée...

Le SG confirme que la remise en main propre reste la procédure considérée comme la plus sécurisée, mais que les informations peuvent également être communiquées par téléphone, comme cela a d'ailleurs été fait parfois par les directeurs d'école.

Nous avons notamment signalé la situation d'AESH auxquelles il était demandé de se déplacer physiquement dans un établissement afin de signer une feuille d'émargement avant de pouvoir obtenir leurs codes.

Le SG reconnaît qu'il n'y a pas lieu « de s'inventer plus de contraintes » et nous confirme que les AESH n'ont pas à se déplacer en établissement pour récupérer leur code. Le SG va faire vérifier la consigne transmise aux chefs d'établissements.

Le SG confirme donc au SNUDI-FO qu'un AESH peut obtenir son code par téléphone, après avoir pris contact avec le service concerné, sans obligation générale de déplacement pour signer une feuille d'émargement.

Enseignants référents : problème d'accès à des données dans SIECLE

Les enseignants référents nous ont signalé qu'ils pouvaient désormais accéder, dans l'application SIECLE, à des informations concernant des secteurs ou des élèves ne relevant pas de leur périmètre habituel.

Le SNUDI-FO a alerté la DSDEN sur cette anomalie, qui pose évidemment question au regard de la confidentialité des données.

Le SG nous indique transmettre aux services compétents.

Formation continue : les délais devront être adaptés

Le SNUDI-FO 53 a également interrogé la DSDEN sur le plan de formation (PDF) des professeurs des écoles.

Des collègues sont actuellement informés d'inscriptions d'office à certaines formations alors qu'ils n'ont toujours pas accès à l'ensemble du plan de formation ni aux applications leur permettant de connaître les autres possibilités et de formuler leurs choix.

[\(Lire notre courrier aux IEN à ce sujet\)](#)

Le SG a indiqué un principe général important : *"les personnels ne peuvent pas être pénalisés par les délais pendant lesquels les applications étaient indisponibles. Les délais de recours, d'inscription ou de réponse doivent donc être appréciés à partir du rétablissement effectif des outils."*

Le même principe vaut notamment pour les rendez-vous de carrière PPCR ([lire à ce sujet](#))

Concernant GAIA et le plan de formation, le SG pense que l'application est quasiment opérationnelle mais doit le vérifier avec les services. Encore ce midi, même pour les collègues ayant récupéré leur accès, il est impossible de finaliser une inscription sur l'application !

Le SNUDI-FO a demandé qu'à défaut, le PDF, les intitulés des formations et les dates soient rapidement communiqués aux écoles par courriel, afin que les collègues puissent au minimum prendre connaissance de l'offre de formation et organiser leur année.

Il s'engage à nous faire un retour sur ce point.

Orientations SEGPA : les PE n'ont pas à réaliser des bilans psychologiques !

Le SNUDI-FO a par ailleurs alerté la DSDEN sur des situations dans lesquelles des professeurs des écoles seraient invités, dans le cadre de dossiers d'orientation vers la SEGPA, à faire passer eux-mêmes certains tests ou éléments relevant du bilan psychologique.

FO a rappelé que la réalisation de bilans psychologiques ne relève évidemment pas des missions ni des compétences des professeurs des écoles.

Le SG nous a demandé de lui transmettre les situations précises concernées. Le SNUDI-FO continuera donc d'intervenir sur ce dossier.

PsyEN EDA : les 5 postes seront bien pourvus !

C'est également lors de cet échange que le SG nous a confirmé une information particulièrement importante : les 5 postes de PsyEN EDA nécessaires dans le département pourront finalement être pourvus.

Après la réintégration des 3 PsyEN EDA initialement basculées vers des postes EDO en CIO, puis le recrutement d'une quatrième collègue, le recrutement sur le cinquième poste est désormais engagé. Des entretiens ont déjà eu lieu.

C'est une nouvelle confirmation de l'avancée obtenue après la mobilisation initiée par le SNUDI-FO.

Enfin, plusieurs situations individuelles graves concernant la sécurité et les conditions de travail de collègues ont été abordées.

Pour l'une d'entre elles, le SG s'est engagé à reprendre directement contact avec l'IEN concerné.

Le SNUDI-FO 53 continuera à intervenir auprès de la DSDEN sur toutes les difficultés liées au piratage informatique et, plus largement, sur toutes les situations qui lui sont signalées.

Faites nous remonter vos difficultés : accès aux applications, évaluations nationales, formation, codes et mots de passe, AESH, rendez-vous de carrière ou toute autre conséquence de la situation actuelle.

